

CATALOGUE DES FORMATIONS 2024



Septembre 2023

Chers/chères collègues

Et voilà une nouvelle année riche en formations qui s'annonce. Toujours dans un souci de répondre au mieux à vos attentes (taux de satisfaction en 2022 frôlant les 4,7/5), nous vous proposons un catalogue varié. En espérant vous voir nombreux et nombreuses en 2024 (taux de remplissage à 64%). Bonne lecture !!

Cette année encore, Fora reverse un euro par inscription à Orthophonistes du Monde (OdM) pour permettre à cette association reconnue d'intérêt général de pérenniser ses actions humanitaires.

L'équipe de la FORA

Contacts FORA

04.73.84.46.65 ou formation.ora@gmail.com

Responsable handicap : Amélie Malbec-Petitjean

Responsable des formations FIF-PL : Peggy Bruyand

Responsable des formations DPC : Marie-Pierre Berthon-Dufour

Responsable du lieu de formation : Amélie Malbec-Petitjean

Responsable juridique : Valérie Lavest

Responsables communication : Peggy Bruyand/ Charlotte Ollagnon

Représentante permanente : Amélie Malbec-Petitjean

Responsables secrétariat : Charlotte Ollagnon/ Amélie Malbec-Petitjean

Déroulé de l'inscription pour les formations 2024

Pré-inscription

- Envoyer le bulletin d'inscription (p.XX) dûment rempli à la FORA (voie postale/mail OU inscrivez-vous sur le site FNO.fr)
- Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail quelques jours après. **Vous serez avisé en cas d'impossibilité d'inscription ou de placement sur liste d'attente.**

Inscription définitive

- Le DPC informe la FORA **au plus tôt 35 jours** avant le début de la formation de l'acceptation ou du refus de la prise en charge de la formation. Vous recevrez un mail vous demandant de confirmer le format de votre inscription (FIF-PL ou DPC).
- **3 semaines avant la formation**, vous recevrez un mail contenant la convention à renvoyer signée, accompagnée du règlement ou de la caution (information stipulée dans la convention). Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de la FORA ou par virement.



Rappel de la formation

- Environ **quinze jours** avant la formation, la FORA vous enverra un mail avec les diverses informations concernant le stage ainsi que le questionnaire de pré-stage à remplir **OBLIGATOIREMENT**

Pour comprendre comment déposer une demande de prise en charge DPC ou FIF-PL en moins de 3 minutes



DPC



FIF-PL

Post-formation

- Le chèque de règlement FIF-PL sera encaissé dans un délai d'un mois à partir du début de la formation.
- Le chèque de caution (DPC) sera détruit après clotûre de votre dossier si vous avez répondu aux obligations.
- Un mail vous sera adressé avec les différents questionnaires à remplir ; vos réponses sont obligatoires pour valider la formation. En l'absence de ces réponses, vous ne recevrez pas les justificatifs nécessaires à votre indemnisation par l'ANDPC ou le FIF-PL.

Informations utiles

Précisions inscriptions

- Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du bulletin

Déroulé des formations

- Nos formations se déroulent en présentiel. Toutefois, si cela s'avère nécessaire, le format passera en distanciel.
- Chaque formation sera encadrée par un représentant de la FORA.
- Une évaluation des connaissances et de la satisfaction sera proposée après chaque formation.
- La FORA se réserve le droit d'annuler un stage, notamment si le nombre de participants est jugé insuffisant 15 jours avant son début. Le montant du stage sera alors intégralement remboursé mais les frais annexes (billets de train, hôtel) ne seront en aucun cas pris en charge.

Fonctionnement DPC/FIF-PL

- Un minimum de cinq stagiaires inscrits sous le format DPC à une formation est maintenant requis pour que la prise en charge par l'ANDPC soit possible.
- Sur une période de 3 ans, l'ANDPC prend en charge financièrement 2 formations cognitives et une EPP.
- Les frais de participation peuvent être pris en charge par le FIF-PL, (toutes les formations non agréées par cet organisme en sont exclues). Renseignements sur www.fifpl.fr.
- Il n'est pas possible de cumuler une demande DPC et FIF-PL.
- En cas de demande de prise en charge DPC et si le stage dure plus de 14h, un complément tarifaire sera demandé au stagiaire.
- N° déclaration d'activité FORA: 83 63 04443 63

Accessibilité

- Toutes nos formations sont accessibles. En cas de handicap nécessitant des adaptations, veuillez contacter Madame Amélie Malbec-Petitjean (cf.contact FORA).
- Vous pouvez réserver une chambre d'hôtel à l'Hôtel Holiday Inn à tarif préférentiel auprès de Marie Jaillet : marie.jaillet@hiclermont.com

Avantage adhérents SOR-AuRA

- Les adhérents du SOR-AuRA bénéficieront d'une remise de 50 euros sur le coût de la formation indiqué sur le programme (exonération des frais de dossier), sous réserve d'être à jour de leur cotisation au moment de la formation.

EPP – Pratiques réflexives autour des troubles du langage écrit chez l'enfant et l'adulte – Recommandations de Bonne Pratique d'évaluation, de prévention et de la remédiation

Sophie Tricot, orthophoniste

15 février, 21 mars et 12 septembre 2024

à Clermont-Ferrand (63) et en distanciel

L'intervention orthophonique en langage écrit auprès des adolescents

Jérémy PERICHON, orthophoniste

14 et 15 mars 2024

à Clermont-Ferrand (63)

La prise en soin orthophonique des enfants avec TDL

Fany Lafargue Wavreille, orthophoniste

Du 8 au 10 avril et du 13 au 14 juin 2024

à Clermont-Ferrand (63)

Apnées, ronflements et troubles du sommeil

Pascale DOUCET, orthophoniste

24 et 25 mai 2024

Clermont-Ferrand (63)

Prise en charge orthophonique auprès de patients en soins palliatifs et lors de l'accompagnement de fin de vie

Didier LEROND, orthophoniste

2 et 3 juin 2024

Clermont-Ferrand (63)

TSA : diagnostic, outils d'observation et de structuration

Nathalie Dua-Chabanal, Orthophoniste

19 et 20 septembre 2024

à Clermont-Ferrand (63)

Méthode verbo-tonale : niveau 1

Viviane LE CALVEZ, orthophoniste

10 et 11 octobre 2024

à Clermont-Ferrand (63)

Méthode verbo-tonale : niveau 2

Viviane LE CALVEZ, orthophoniste

5 et 6 décembre 2024

à Clermont-Ferrand (63)

«3 notes et 8 étapes: rééduquer la voix en chansons»

Une méthode orthophonique de prise en charge des pathologies vocales

Stéphanie Perrière et Joana Révis, orthophonistes

13 décembre 2024

à Clermont-Ferrand (63)

OU 14 décembre 2024

à Clermont-Ferrand (63)

EPP – Pratiques réflexives autour des troubles du langage écrit chez l'enfant et l'adulte : Recommandations de Bonne Pratique d'évaluation, de prévention et de la remédiation

Sophie Tricot, Facilitatrice FNO

Nombre de participants : 15 personnes

Public concerné :

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence
- Avoir lu les recommandations de bonne pratique en langage écrit



OBJECTIFS de la FORMATION

Cette EPP a pour finalité de faire progresser chacun mais également l'ensemble de la profession en transformant des pratiques, des processus ou des résultats de soins.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Des recommandations de bonnes pratiques, sous la direction du Collège Français d'Orthophonie ont été élaborées en 2022 selon la méthode de recommandations par consensus formalisé.

Cette méthode permet de formaliser les points de convergence entre les orthophonistes sur : l'évaluation, la prévention et la remédiation des troubles du langage écrit chez le patient ayant un TND .

Ces recommandations sont des propositions qui laissent au professionnel de santé toute autonomie dans la pratique de soin qu'il estime la plus appropriée, en fonction de ses propres constatations cliniques et des préférences du patient (HAS, 2020).

Cette action propose d'analyser, par la méthode de l'audit clinique ciblé, les pratiques professionnelles au regard de ces recommandations ainsi que des données scientifiques et cliniques qui les soutiennent notamment le DSM 5.



MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES :

- Présentation powerpoint
- Grille d'analyse
- Fiches techniques
- Glossaire
- Bibliographie



PROGRAMME

UNITE 1 – Temps présentiel 1 : 13H30 – 17H30

Thème : présentation de l'audit clinique, de l'outil (grille d'analyse et outil statistique), remise des documents aux stagiaires, expérimentation de l'outil.

13h30-14h15 : Accueil des participants, tour de table

14h15-15h00 : Diaporama d'explication sur la finalité de l'audit clinique ciblé ; Présentation des recommandations de bonne pratique ; Remise et présentation des outils

15h00-15h45 : Présentation de la grille d'analyse / questionnaire

15h45-16h00 : Pause

16h00-17h00 : Mise en situation à l'aide du dossier fictif, discussion et échanges sur les problèmes rencontrés dans la pratique, des axes potentiels d'amélioration du lien avec les recommandations de bonne pratique
Analyse individuelle du dossier-patient

17h-17h30 : Attribution du code d'accès au site ; Rappel de l'échéancier et des tâches à effectuer entre les sessions ; Présentation du site permettant la saisie en ligne ; Questions diverses

UNITE 2 – non présentiel non connecté : 2h (remplissage de grilles d'analyse pour les 5 dossiers tirés au sort avant le temps 1)

UNITE 3 – Temps présentiel 2 : 13H30 – 17H30

THEME : Suivi du déroulement du travail, choix des axes d'évolution et élaboration commune d'un outil d'amélioration à expérimenter, mise au point, précisions, explications avec exemples

13h30-14h00 : Accueil des participants, recueil des premières impressions, liste des questions sur l'analyse des dossiers

14h00-15h15 : Analyse des résultats individuels et collectifs ; Etude des résultats et items à améliorer collectivement. Présentation des axes prioritaires à travailler.

15h15-15h30 : Pause

15h30-17h30 : Elaboration des outils d'amélioration . Rappel de l'exigence de réaliser tous les nouveaux bilans en intégrant les grilles d'analyse et outils d'amélioration retenues.

Questions diverses

UNITE 4 : Non présentiel non connecté : 2 heures : remplissage de grilles d'analyse pour 5 dossiers ; Deux nouveaux bilans de langage écrit seront à réaliser après le temps 2 puis analysés entre le temps 2 et le temps 3.

UNITE 5 : Temps distanciel : 9h-12h

THEME : résultats du second remplissage des grilles d'analyse, comparaison T2-T1, analyses, constats, discussions, poursuite de l'élaboration de l'outil si des corrections sont nécessaires, échanges de points de vue, phase de « consolidation » des représentations collectives

9h-9h45 : Accueil des participants, Tour de table : impressions, commentaires, retours d'expériences

9h45-11h00 : Restitution des résultats du groupe, Analyse-comparaison des résultats T2/T1 ; Evaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par le groupe ; Evaluation par chaque participant de sa

progression personnelle

11h-11h15 : Pause

11h15-12h : Réflexion, discussion et synthèse des travaux du groupe. Présentation d'une sélection d'outil d'amélioration issus d'autres groupes En fonction de l'analyse des résultats individuels et collectifs, élaboration d'un document final « compte-rendu de l'audit clinique ».

Dates et horaires :



Temps présentiel 1 : jeudi 15 février 13h30-17h30 à Clermont-Ferrand



Temps présentiel 2 : jeudi 21 mars 13h30-17h30 à Clermont-Ferrand

Temps distanciel : jeudi 12 septembre 9h00-12h en classe virtuelle



Lieu: Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT- FERRAND || Classe virtuelle



Tarif sous format DPC : 532 €

Formation permettant de satisfaire à l'obligation triennale du DPC en EPP
Prise en charge ANDPC



[Vers menu principal](#)

L'intervention orthophonique en langage écrit auprès des adolescents

Jérémy PERICHON, Orthophoniste

Nombre de participants : 24 personnes

Public concerné :

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence



OBJECTIFS de la FORMATION

A l'issue de la formation, la / le stagiaire sera capable de :

- Proposer un accompagnement singulier aux adolescents présentant un trouble spécifique du langage écrit de la restitution du bilan jusqu'à la fin de la prise en soin orthophonique.
- Intégrer les connaissances théoriques rencontrées en lien avec la motivation et l'autodétermination.
- Recourir à des outils d'évaluation fonctionnelle dans une visée intégrative et pluriprofessionnelle.
- Élaborer un plan d'intervention orthophonique adapté aux besoins et aux défis du patient.
- Impliquer activement le patient et ses proches tout au long de l'intervention orthophonique.
- Actualiser ses connaissances relatives à la rééducation orthophonique du langage écrit.
- Proposer des outils et des applications cliniques en lien avec chaque domaine d'intervention.

Les stagiaires pourront mettre en pratique les connaissances et compétences acquises dès la fin du stage.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les caractéristiques et les spécificités psychologiques, sociales et cognitives émergentes lors de la puberté.
- Définir les différentes typologies de motivation et les repérer lors d'une situation clinique.
- Mener une entrevue motivationnelle avec le patient et ses proches.
- Développer des savoir-être et des savoir-faire propices à la mise en place d'un partenariat de soin.
- Faire émerger une demande en lien avec la plainte et les répercussions du trouble dans le quotidien.
- Évaluer et mesurer le degré de retentissement fonctionnel du trouble
- Parvenir à une décision de soin partagée dans le cadre d'une prise en soin en langage écrit.
- Formuler des objectifs SMART concertés avec le patient (et sa famille).
- Hiérarchiser un plan de soin en fonction des besoins, des attentes et des potentialités de l'adolescent.
- Rédiger un Plan d'Intervention Orthophonique Concerté
- Proposer des activités promouvant la participation sociale du patient.
- Soutenir le transfert des objectifs thérapeutiques dans le quotidien.



MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES : PPT, quizz, vidéos, travaux de groupe / jeux de rôles, vignettes cliniques



PROGRAMME

Jour 1 : Matin : 8H45 – 12H30

8H45 – 9H00 : Présentation du contenu de la formation

9H00 – 9H30 : Les codes ont changé !

- S'approprier les codes générationnels des adolescents du XXI^e siècle.
- Liens avec la pratique orthophonique.

09H30-10H30 : Transitions développementales et répercussions psycho-émotionnelles.

- De la métamorphose pubertaire à la « crise » d'adolescence
- Liens avec la pratique orthophonique.

10H30-10H45 : Pause

10h45 –12H30 : Comment (re) susciter la motivation des adolescents ?

- La théorie de l'autodétermination
- Présentation des recommandations de la Haute Autorité de Santé
- L'entrevue motivationnelle : passer du discours-maintien au discours-changement
- Atelier pratique

Jour 1 : Après-midi : La décision partagée de l'évaluation à l'intervention.

13h45 – 15H30 : Identifier les forces, les défis et les besoins des adolescents

- Cadre conceptuel et théorique
- L'évaluation fonctionnelle : définitions, outils et enjeux cliniques
- La « Mesure des Indicateurs du Retentissement Fonctionnel » : proposition d'un outil d'évaluation applicable en clinique
- Le « Journal des Activités quotidiennes » : proposition d'un outil d'aide à la décision de soin partagée

15h30 – 15h45 : PAUSE

15H45 – 17H15 : La décision partagée dans les soins orthophoniques

- La démarche décisionnelle : recommandations de la Haute Autorité de Santé
- Les facilitateurs et les obstacles à la décision de soin partagée
- Les objectifs SMART concertés : de la théorie à la clinique

17h15 – 17h30 : Synthèse de la 1^{ère} journée de formation et temps d'échange (questions / réponses)

Jour 2 : L'intervention orthophonique

Prérequis de la deuxième journée : lire l'avant-propos sur les recommandations de bonnes pratiques en langage écrit

08h45 – 09H45 : Le Plan d'Intervention Orthophonique Concerté

- Hiérarchiser les objectifs thérapeutiques
- Soutenir l'implication du patient et de sa famille
- Faciliter la collaboration avec les différents partenaires du parcours de soin

09H45 – 10H30 : La collaboration avec les parents

- Les spécificités du partenariat parental auprès des adolescents.

10H30 – 10h45 : PAUSE

10h45 - 11H15 : La lecture

- Données probantes actuelles
- Stratégies d'intervention
- Outils et activités cliniques

11H15 – 12H00 : L'orthographe phonétique, lexicale et grammaticale

- Données probantes actuelles
- Stratégies d'intervention
- Outils et activités cliniques

12H00 – 12H30 : La morphologie flexionnelle et dérivationnelle

- Données probantes actuelles
- Stratégies d'intervention
- Outils et activités cliniques

12H30 – 13h45 : PAUSE DEJEUNER

13H45 – 14h15 : La morphologie flexionnelle et dérivationnelle

- Atelier pratique

14H15 – 15h30 : Le discours écrit

- Données probantes actuelles
- Stratégies d'intervention
- Outils et activités cliniques
- Atelier pratique

15H30-16H15 : La compréhension écrite

- Données probantes actuelles
- Stratégies d'intervention
- Outils et activités cliniques
- Atelier pratique

 [Vers menu principal](#)

16H15-16 h 30 : Synthèse de la formation et temps d'échange (questions / réponses)



Dates : 14 et 15 mars 2024



Horaires jour 1 : 8H45 – 12H30 / 13h45 – 17H30

Horaires jour 2 : 8H45 – 12H30 / 13H45 – 16H30



Lieu: Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT- FERRAND



Tarif sous format FIF-PL : 350 €

Tarif sous format DPC : 532 €

Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL
Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.

La prise en soin orthophonique des enfants avec TDL - Trouble Développementale du Langage

Fany Lafargue-Wavreille, Orthophoniste,

Nombre de participants : 25 stagiaires

Public concerné :

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence



OBJECTIFS de la FORMATION

- ✓ Pouvoir poser un diagnostic de Trouble Développementale du Langage en accord avec les données de la littérature les plus récentes à l'aide d'un bilan orthophonique précis
- ✓ Proposer un projet de soin en adéquation avec les critères spécifiques à l'enfant en lien avec sa pathologie, son environnement et son âge, incluant la famille
- ✓ Atteindre les objectifs proposés dans le projet en utilisant des outils et des approches adaptés à l'enfant, et conformes aux données de la littérature existantes



MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES

Présentation projetée avec support photocopié, analyse de documents et de comptes-rendus en binôme, ateliers de 4-5 de réflexion, documents avec définitions, tableaux à compléter, comptes-rendus et fiche méthodologique



PROGRAMME

PREMIER JOUR

Séquence 1 : Le diagnostic

9h-10h : Tour de table et présentation du parcours de la formatrice

10h00-10h30 : Introduction sur le diagnostic : à quoi sert le diagnostic ?

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h30 : Le diagnostic au niveau théorique : historique, définitions, les conditions biomédicales de différenciation, les troubles co-occurrents

14h00-15h30 : Le diagnostic en pratique : retard versus trouble, les indicateurs avant 3 ans et les late-talkers, après 3ans, les facteurs de risque, statistiques, classifications, le trouble des sons de la parole et la dyspraxie verbale

15h30-15h45 : pause

15h45-17h30 : étiologie, les recommandations de la HAS sur le TSLO, les différents examens complémentaires indispensables ou pas, les parcours diagnostiques définis par la HAS, les étapes diagnostiques, études de cas (pose de diagnostic à l'aide d'une fiche méthodologique fournie) en atelier

DEUXIEME JOUR

Séquence 1 : suite

9h-9h30 : quizz sur la première journée et temps de questions

9h30-10h30 : Le diagnostic en pratique : le bilan orthophonique : les différents types de bilan, l'anamnèse, les échelles de limitation fonctionnelle, le bilinguisme, rappels sur les qualités psychométriques des tests

10h30-10h45 : pause

Séquence 2 : les principes de la prise en soin

10h45-12h30 : premiers principes de la prise en soin : le dosage, principe de précocité, principe d'une approche éthologique : conduire l'accompagnement parental

13h45-15h30 : Fin des principes de prise en soin : principe de la priorité de la communication, principe de sur-développement des aptitudes, principe de multisensorialité : la CAA chez les enfants avec TDL, principe de la dynamique des systèmes facilitateurs, principe de la référence au développement normal, principe de la révision continue avec une présentation rapide des lignes de base

15h30-15h45 : pause

Séquence 3 : l'évaluation de la phonologie

15h45-17h30 : La phonologie - évaluation : présentation du modèle de Stackhouse et Wells, des tâches d'évaluation, des différentes mesures, des tâches indispensables pour poser un diagnostic des troubles des sons de la parole et de l'importance de la répétition chez les enfants plus âgés et symptomatologie.

TROISIEME JOUR

Séquence 4 : la prise en soin de la phonologie

9h-10h30 : La phonologie- rééducation : rappels sur le développement typique, quels enfants prendre en soin, revue systématique, ingrédients actifs, déterminer cibles

10h30-10h45 : pause

10h45-12h30 : la phonologie-rééducation (fin) : le travail en réception, les étapes du travail en production, cas particuliers, l'accompagnement parental en phonologie, le langage écrit : lien avec la phonologie

Séquence 5 : le langage écrit

13h45-15h30 : présentation des études sur le langage écrit des enfants avec TDL, évaluation du langage écrit et mise en place de la lecture

15h30-15h45 : pause

Séquence 6 : la syntaxe

15h45-17-30 : la morphosyntaxe : évaluation, développement normal

Quatrième jour

Séquence 6 : suite

9h-10h30 : la morphosyntaxe : un exemple de progression avec une structure morphosyntaxique, atelier sur des structures choisies par les stagiaires et mise en commun, quelques idées pour d'autres structures syntaxiques

10h30-10h45 : pause

Séquence 7 : le vocabulaire

10h45-12h30 : Le vocabulaire : évaluation, développement normal, différents types d'interventions et efficacité

14h00-15h30 : le vocabulaire : rééducation chez les petits, pour les plus grands, atelier en binôme de choix de mots, exemples d'intervention pour le manque du mot

15h30-15h45 : pause

Séquence 8 : étude de cas et discours

15h45-17h30 : études de cas proposées par la formatrice, le discours : rappels théoriques et développement, les habiletés narratives chez les TDL et évaluation, le trouble spécifique de la compréhension écrite et évaluation, principes de la rééducation du récit et de la compréhension écrite, focus sur la macrostructure, les référents, les connecteurs et les inférences.

Cinquième jour

9h-9h30 : des pistes de rééducation pour le langage élaboré et la pragmatique

Séquence 9 : les aménagements scolaires et l'évolution à long terme

9h30-10h30 : les aménagements scolaires, comment arrêter une prise en soin, l'évolution à long terme

10h30-10h45 : pause

Séquence 10 : les questions écrites et les études de cas de stagiaires

10h45-12h30 : questions écrites des stagiaires

14h00-15h30 : études de cas des stagiaires

15h30-15h45 : pause

15h45-17h00 : études de cas des stagiaires

17h00-17h30 : projection après formation : qu'allez-vous mettre en pratique tout de suite ?



Dates : 8-9-10 avril 2024 et 13-14 juin 2024



Horaires : 9h-12h30 // 14h-17h30



Lieu: Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT- FERRAND



Tarif de la formation : 800 €

Si demande FIF-PL : 800 €

Si demande DPC : prise en charge DPC à hauteur de 532 € et reste à charge du stagiaire soit 268 € (sans prise en charge FIF-PL possible)



[Vers menu principal](#)

Apnées, ronflements et troubles du sommeil

Pascale DOUCET, Orthophoniste

Nombre de participants : 20 personnes

Public concerné :

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- * Comprendre les causes des apnées
- * Comprendre les conséquences générales de l'hypoxie
- * Induire un changement de comportement du patient
- * Comprendre les conséquences d'une respiration nasale
- * Etre en mesure d'effectuer un bilan myo-fonctionnel
- * Evaluer un frein restrictif
- * Créer son protocole de rééducation



MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES :

plateforme WooClap, PPT, support papier, études de cas sur base de polysomnographies anonymisées, photos.



PROGRAMME

PREMIER JOUR - Matin : 09H00 – 12H30

09H00 – 09H30 : évaluation des connaissances en thérapie myo-fonctionnelle et troubles du sommeil

09H30 – 10H00 : étude du sommeil – analyses des différentes phases de sommeil

10H00 – 10H30 : analyse et interprétation de polysomnographies

10H45 – 11H45 : études de cas

11H45 – 12H00 : caractéristiques des syndromes d'apnées -hypopnées obstructives du sommeil

12H00 – 12H30 : description des troubles du sommeil et des conséquences sur la santé

PREMIER JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H30

13H30 – 14H30 : rôle de la respiration nasale et du monoxyde d'azote

14H30 – 16H00 : conséquences et physiopathologie de la respiration buccale chez l'enfant, l'adolescent

16H00 – 17H30 : conséquences et physiopathologie de la respiration buccale chez l'adulte

DEUXIEME JOUR - Matin : 09H00 – 12H30

09H00 – 10H30 : présentation du bilan pluridisciplinaire

10H45 – 12H00 : freins de langue

12H00 – 12H30 : bilan et présentation d'une trame d'exercices myo-fonctionnels pour la rééducation

DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H30 – 16H30

13H30 – 15H00 : déroulement d'une rééducation myo-fonctionnelle axée sur les Troubles Respiratoires Obstructifs du Sommeil (TROS)

15H00 – 16H00 : ateliers rééducatifs

16H00 – 16H30 : retour sur expériences



Dates : 24 et 25 mai 2023



Horaires vendredi : 9H00 – 12H30 / 13H30 – 17H30

Horaires samedi : 9H00 – 12H30 / 13H30 – 16H30



Lieu : Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT- FERRAND



Tarif sous format FIF-PL : 350 €

Tarif sous format DPC : 532 €

Formation éligible au FIF-PL
Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.



[Vers menu principal](#)

Prise en charge orthophonique auprès de patients en soins palliatifs et lors de l'accompagnement de fin de vie

Didier LEROND, Orthophoniste

Nombre de participants : 20 personnes

Public concerné :

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Présenter les soins palliatifs et l'accompagnement de fin de vie
- Permettre aux orthophonistes de connaître les modalités particulières pour dispenser des soins orthophoniques de qualité auprès de patients en soins palliatifs et dans leur accompagnement de fin de vie
- Participer au travail pluridisciplinaire centré sur le patient comme la prise en charge des symptômes pénibles
- Amener la réflexion éthique sur l'utilité des soins
- Prendre en compte le décès du patient et les mécanismes du soignant face au patient qui meurt



MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES

- vidéo, jeux de rôle...
- cas cliniques (du formateur et des participants) et vidéos émailleront le programme. Chaque participant sera amené à présenter un cas clinique qui seront discutés et travaillés en ateliers et restitués au grand groupe
- selon l'actualité, des points particuliers pourront être abordés lors d'échanges



PROGRAMME

PREMIER JOUR : Des soins palliatifs vers l'orthophonie

Objectif : présenter le cadre réglementaire et particulier des SP que les orthophonistes méconnaissent et qu'ils-elles seront à même de rencontrer lors de prises en soins de patients à pathologies cancéreuses, neurodégénératives et liées au vieillissement...mais pas que. En effet, les soins palliatifs pédiatriques seront abordés durant ces 2 journées avec leurs spécificités liées aux enfants.

Matin : 9H00 – 12H30

- Présentation des soins palliatifs
- Définition
- Lieux : USP, EMSP, LISP, ERSP...
- Différences : curatif/ soins de confort/ palliatif
- Offre de soins : de quand jusqu'à quand ?
- Pluri et interdisciplinarité : présentation des différents professionnels et du travail en équipe
- Lois, valeurs et éthique
- Présentation des lois de 1999, 2002, 2005 et 2016

- Droits du malade
- Droit à l'information sur son état de santé
- Personne de confiance
- Notion de soins déraisonnables
- Directives anticipées
- Nouvelles directions/fin de vie, euthanasie, suicide assisté
- Valeur, éthique, humanité
- Valeurs palliatives
- Ethique :
 - Différences : morale/éthique/déontologie/droit
 - Principes : autonomie, bienfaisance, non malfaisance, justice...
 - Démarche pour une décision éthique
- Humanité
- Présentation du concept
- Place du regard, de la parole et du toucher

Après-midi : 13H30 – 17H00

- Symptômes pénibles
 - Dyspnée et toux
 - Nausées et vomissements
 - Douleurs
 - Définition IASP
 - Prévalence
 - Repérage par les soignants
 - Différents types de douleurs
 - Spécificité en SPPédiatrique
 - Evaluation
 - Autoévaluation
 - Hétéro évaluation
 - Présentation de différentes grilles adultes et enfants
 - Traitements médicamenteux (avec effets délétères sur la vigilance et les fonctions cognitives) et non médicamenteux (massages,...)
- Souffrances et mort
 - Notion de souffrance globale (total pain concept, C. Saunders)
 - Souffrance psychologique, socio-familiale, spirituelle du malade et de ses proches
 - Mécanismes de défense des soignants face au patient qui meurt

DEUXIEME JOUR : De l'orthophonie vers les soins palliatifs

Objectifs :

- Présenter les compétences des orthophonistes pour le patient (quel que soit l'âge) et au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Importance du bilan orthophonique
- Education thérapeutique du patient, des aidants et formation des soignants

Matin : 9H00 – 12H30

- Soins de bouche
 - Buts : confort du malade, gestions des douleurs, maintien de l'hydratation, préservation des goûts et saveurs...
 - Conséquences de la sécheresse buccale : mécaniques, infectieuses, somatiques,

- psychologiques, pharmacologiques
- Traitement de la sécheresse buccale
- Problème de prise des médicaments PPM
- Douleurs buccales
 - Conséquences sur l'alimentation et la communication
 - Descriptions et évaluations
- Soins de bouche (TP)
- Goûts et saveurs (TP)

Après-midi : 13H30 – 17H00

- Alimentation, hydratation
 - Maintien des capacités d'alimentation et d'hydratation per os
 - Refus alimentaire
 - Risques alimentaires : fausses routes
 - Evaluation
 - Travail pluridisciplinaire : rôle de l'orthophoniste
 - Alimentation plaisir
 - La question du passage à l'alimentation artificielle : questions éthiques, techniques
 - Communication
 - Difficultés de communication
 - Communiquer pour dire quoi ?
 - Maintien des capacités de communication verbale
 - Installation des moyens de communication supplétifs et augmentatifs facilitateurs
 - Code alphabétique
 - Tableau de lettres et code couleur
 - Besoins répétitifs
 - Pictogrammes et carnet de communication
 - Aides électroniques
 - Rôle de l'orthophoniste au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Synthèse, analyse des pratiques, conclusion



Dates : 2 et 3 juin 2024



Horaires : 9H00-12H30 / 13H30-17H00



Lieu : Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT- FERRAND



Tarif sous format FIF-PL : 350 €

Tarif sous format DPC : 532 €

Formation éligible au FIF-PL
Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC

[Vers menu principal](#)

TSA : diagnostic, outils d'observation et de structuration

Nathalie Dua-Chabanal, Orthophoniste

Nombre de participants : 20 personnes

Public concerné :

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Connaissance : TSA, critères diagnostiques
- ✓ Appréhender les outils diagnostiques
- ✓ Education structurée adaptée au fonctionnement TSA
- ✓ Accompagnement parental



MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES

Power-point, vidéo, lecture d'articles, tour de table, questionnaire



PROGRAMME

PREMIER JOUR

Matin : 08H30 – 12H30

- Accueil des stagiaires et questionnaire de positionnement
- Connaissance sur les TSA
- Dernières actualités scientifiques : de la génétique au neuro-développement – fonctionnement de la personne TSA

Après-midi : 14H00 – 17H00

- Diagnostic en TSA : critères diagnostiques, recommandations de bonne pratique professionnelle et place de l'orthophoniste
- Contenu du bilan orthophonique auprès du patient TSA : domaine évalué, évaluation critériée/normée, focus bilan orthophonique de l'enfant sans langage

DEUXIEME JOUR

Matin : 08H00 – 12H00

- Outils de bilan orthophonique : positionnement par rapport aux outils déjà utilisés, axes d'amélioration et de complément
- Education structurée en orthophonie
- Focus enfants TSA oralisant : domaines travaillés en suivi orthophonique

Après-midi : 13H00 – 16H00

- Accompagnement parental
- Echange de pratique
- Cas clinique : diagnostic, objectifs de suivi et outils mis en place dans le cadre du suivi



Dates : 19 et 20 septembre 2024



Horaires : 8H30 – 12H30 / 14H00 – 17H00 || 8H00 – 12H00 / 13H00 – 16H00



Lieu : Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT- FERRAND



Tarif sous format FIF-PL : 350 €

Tarif sous format DPC : 532 €

Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL
Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.



[Vers menu principal](#)

Méthode Verbo-tonale : niveau 1

Viviane LE CALVEZ, Orthophoniste

Nombre de participants : 20 personnes

Public concerné :

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence

La méthode verbo-tonale élaborée par le Pr P. Gubérina et son équipe au centre de Zagreb dans les années 50 est une science de la communication par la parole, l'audition et le corps.

Partant du principe que l'articulation n'est pas le seul résultat d'une simple activité articulatoire le Pr P. Gubérina a conçu avec son équipe une méthodologie rythmique phonétique corporelle et musicale en lien avec la perception auditive tonale et fréquentielle.

Méthode basée sur les paramètres prosodiques en tant que facteurs fondamentaux à l'intelligibilité et à la compréhension de l'émission orale ; le système verbo-tonal élaboré à l'origine pour l'oralisation des enfants sourds trouve aujourd'hui son application auprès des enfants en difficultés de parole et de langage quel que soit le handicap.

Cette méthode s'adresse donc à tout professionnel qui désire acquérir et enrichir sa pratique professionnelle d'un moyen de rééducation dynamique qui s'appuie sur tout ce qui compose l'acte de parole (la motricité globale, la micro-motricité des organes phonateurs, l'écoute, la polysensorialité, l'organisation temporelle et spatiale, la prosodie...)

Cette méthode de rééducation concerne les domaines de la surdité, des retards de parole et de langage, les troubles de la prononciation et de l'articulation ainsi que l'alphabetisation.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Découvrir la méthode verbo-tonale, son origine et ses disciplines
- ✓ Comprendre l'importance de l'éducation auditive dans sa pratique professionnelle quel que soit le trouble de la parole
- ✓ Comprendre l'importance de la prosodie et en maîtriser les différents paramètres tant sur le plan théorique que pratique
- ✓ Comprendre la place du corps en tant que médiateur dans la motricité phonatoire
- ✓ Identifier les techniques de la méthode verbo tonale concernant la rythmique phonétique corporelle et musicale
- ✓ Identifier les procédés de la méthode verbo tonale pour les adapter à chaque pathologie de la parole et du langage
- ✓ Apprendre et maîtriser les mouvements optimaux de chaque phonème du français (voyelles et consonnes)
- ✓ S'initier aux jeux phoniques à l'aide de comptines spécifiques de la méthode verbo tonale
- ✓ Elaborer et animer des séances en cabinet libéral ou en structure
- ✓ Etablir le lien avec le graphisme phonétique qui permet d'illustrer la production orale par une trace graphique dans un but d'aide à la mémorisation pour les sujets en grande difficulté d'apprentissage de la langue orale



MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES

Apports théoriques, mises en situation pratiques, activités rythmiques et motricité, présentation et analyse de documents vidéo, remise de documents.

Pour les exercices pratiques : prévoir une tenue souple (pantalon) et une paire de chaussettes.



PROGRAMME

PREMIER JOUR – Matin : 09H00 – 12H30

9H – 9H30 : point sur les connaissances des stagiaires

9H30 – 10H30 : découvrir et comprendre les bases théoriques, l'importance de l'audition et de la proprioception dans l'apprentissage et la correction de la parole et du langage

10H30 – 11H00 : synchronisation Ecoute – mouvements pour dégager les paramètres des sons de la langue française

11H00 – 11H30 : travail d'écoute et de voix nécessaire à l'acquisition et la correction des phonèmes et de la prosodie dans l'exercice professionnel

11H30 – 12H30 : maîtriser les optimales des voyelles orales et nasales

PREMIER JOUR – Après-midi : 13H30 – 17H00

13H30 – 15H00 : maîtriser les optimales des consonnes et comprendre les raisons des différentes approches selon leur classement (occlusives, fricatives, nasales, liquide et vibrante)

15H00 – 16H00 : mettre en application la fusion syllabique et la prosodie au service des mots

16H00 – 17H00 : voir l'application des thèmes travaillés précédemment auprès de patients en groupe et/ou en individuel

DEUXIEME JOUR – Matin : 9H00 – 12H30

9H00 – 09H30 : faire le point sur les thèmes abordés

9H30 – 10H00 : renforcement et généralisation des connaissances précédentes

10H00 – 11H00 : révisions et mémorisation des différents mouvements optimaux des voyelles

11H00 – 12H30 : révisions et mémorisation des différents mouvements optimaux des consonnes

DEUXIEME JOUR – Après-midi : 13H30 – 17H00

13H30 – 14H00 : sensibilisation au Rythme Musical Verbo Tonal

14H00 – 14H45 : jeux phoniques

14H45 – 15H15 : comprendre la différence de pratique pédagogique

15H15 – 15H45 : mémorisation des acquis

15H45 – 16H15 : savoir mettre en application les données théoriques

16H15 – 16H45 : voir l'application des thèmes travaillées précédemment auprès de patients en groupe et/ou en individuel

16H45 – 17H00 : retour des participants



Dates : 10 et 11 octobre 2024



Horaires : 08H45 – 12H30 / 13H30 – 17H00



Lieu : Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT- FERRAND



Tarif sous format FIF-PL : 350 €

Tarif sous format DPC : 532 €

Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL

Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.



[Vers menu principal](#)

Méthode verbo-tonale : niveau 2

Viviane LE CALVEZ, Orthophoniste

Nombre de participants : 20 personnes

Public concerné :

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence
- stagiaire ayant participé à la formation « Méthode verbo-tonale : niveau 1 »



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Comprendre l'importance de l'éducation auditive dans sa pratique professionnelle quel que soit le trouble de la parole
- ✓ Comprendre le fonctionnement du rythme musical et son rôle dans la MVT
- ✓ Apprendre des comptines de rythme musical (mise en situation)
- ✓ Elaborer et animer des séances en groupe ou en individuel en rythme musical
- ✓ Savoir illustrer des comptines de rythme musical à l'aide du graphisme phonétique
- ✓ Identifier les procédés de la Méthode Verbo Tonale pour les adapter à chaque pathologie de la parole et du langage
- ✓ Réviser et maîtriser les mouvements optimaux de chaque phonème du français pour illustrer des mots et des phrases



MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES :

Apports théoriques, mises en situation pratiques, activités rythmiques et motricité, présentation et analyse de documents vidéo, remise de documents à photocopier pour chaque stagiaire ainsi que le PPT imprimé avec prise de notes.

Pour les exercices pratiques : prévoir une tenue souple (pantalon) et une paire de chaussettes. Si besoin un tapis de yoga selon la salle prévue.



PROGRAMME

PREMIER JOUR – Matin : 9H00 – 12H30

- Points sur les connaissances des stagiaires
- Rappel généralités pour situer le RM au sein de la méthode et préciser ses particularités en fonction de la langue française
- Travail d'écoute et de reproduction vocale et rythmique
- Comprendre le lien existant entre le mouvement optimal corporel des phonèmes et celui adapté au rythme musical

PREMIER JOUR – Après-midi : 13H30 – 17H00

- Maîtriser le mouvement de base des différentes structures rythmiques nécessaires au rythme des mots du français
- Comprendre l'importance des paramètres prosodiques pour l'intelligibilité de la parole
- Maîtriser les différents paramètres prosodiques (durée, hauteur, pause, tempo) en voix chantée
- Voir l'application des thèmes travaillés précédemment auprès de patients en groupe et/ou en

individuel

DEUXIEME JOUR - Matin : 9H00 – 12H30

- Faire le point sur les thèmes abordés
- Révisions des thèmes abordés précédemment
- Mise en application des acquis rythmiques et prosodiques à partir de comptines syllabiques répertoriées par phonème et apprentissage de toutes ces comptines
- Savoir illustrer des comptines syllabiques de rythme musical à des fins de mémorisation pour les patients en difficultés

DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H30 – 17H00

- Jeux phoniques : leur fonctionnement et leur utilité
- Création de jeux phoniques par les stagiaires
- Savoir transformer les comptines syllabiques non signifiantes en comptines signifiantes
- Savoir mener une séance à partir d'une phrase
- Comment choisir sa comptine de base et travailler le rythme et la prosodie de la phrase choisie
- Voir l'application des thèmes travaillés précédemment auprès de patients en groupe et/ou en individuel
- Retour des participants



Dates : 5 et 6 décembre 2024



Horaires : 9H00 – 12H30 / 13H30 – 17H00



Lieu: Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT- FERRAND



Tarif sous format FIF-PL : 350 €

Tarif sous format DPC : 532 €

Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL
Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.



[Vers menu principal](#)

« 3 notes, 8 étapes : rééduquer la voix en chansons »

Une méthode orthophonique de prise en charge des pathologies vocales

Stéphanie PERRIERE et Joana REVIS, Orthophonistes

Nombre de participants : 20 personnes par journée de formation

Public concerné :

- être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence



OBJECTIFS GENERAUX

La méthode « 3 notes et 8 étapes » faisant l'objet de l'action de formation cible deux objectifs.

Le premier vise une formalisation structurée en 8 étapes des différents axes de travail rééducatif classiquement proposés pour la réhabilitation vocale des patients dysphoniques dans leur utilisation quotidienne de la voix parlée. Pour ce faire, nous proposons de mettre en lien la physiologie du geste vocal, l'éducation thérapeutique du patient et les exercices de chacune des 8 étapes. Cette structuration est évaluée au fil de la rééducation à l'aide d'un tableau de progression précis et défini dans le temps. Les pathologies concernées sont les dysphonies dysfonctionnelles dont le forçage vocal est soit à l'origine de la lésion (nodules, polypes, oedèmes de Reinke) soit consécutif à la lésion (kystes, sulcus, vergetures, séquelles chirurgicales), mais également les dysphonies d'origine neurologique (paralysies laryngées, dysarthries, dysphonies spasmodiques).

L'originalité de notre démarche est de passer par le chant qui favorise intuitivement l'efficacité vocale de par l'aspect ludique de la prise en charge et sa facilité d'application pratique au quotidien. La formation a donc pour second objectif l'acquisition et l'automatisation d'un geste vocal sain à travers la pratique des exercices de rééducation en chansons. On chante toujours mieux qu'on ne parle (du moins en ce qui concerne les dysphoniques). L'efficacité du geste est donc meilleure ce qui induit davantage de confort et davantage de plaisir à utiliser la voix. Le chant est utilisé comme un outil qui permet d'amener le patient à parler juste.



MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES FOURNIS

- Support power-point
- Outils d'éducation thérapeutique sous forme d'analogies et d'exemples
- Plus de 50 exercices présentés au cours de la formation, expliqués sous l'angles physio-pathologiques, illustrés et pratiqués avec les stagiaires en groupe ou en individuel.
- La VOXBOX contenant les différents outils pratiques nécessaires à la réalisation des exercices (pailles, gobelets, plumes...)
- Le CAHIER DU PARTICIPANT : un livret couleur imprimé, relié, reprenant les grandes lignes de la formation et servant de support pratique.
- L'accès aux 400 karaokés téléchargés
- Un VOXBALL
- L'accès au VOXDRIVE contenant :
 - L'orthoplaylist
 - La feuille de route du patient
 - La brochure 8 étapes

- Le petit traité de confort vocal
- Le réveil vocal en 8 étapes
- Les massages vocaux
- Le spa vocal
- Le Voxflyer « petit guide anti-reflux »



PROGRAMME DE LA JOURNEE

9H-10H30

Étape 1 : POSTURE DYNAMIQUE

- Physiologie et rééducation de la posture par le biais du Voxball

Étape 2 : SOUTIEN ET APPUI

- Physiologie et rééducation du souffle phonatoire
- Chronologie posturale adaptée avec et sans VoxBall.
- Orthoplaylist spéciale «longueur de rhèses ».

10h30-10h45 : PAUSE

10h45-12h30

Étape 3 : VIBRATION DOUCE

- Physiologie et rééducation de la vibration cordale
- Gestion de l'attaque et du niveau d'accolement par la pratique de mélodies à la paille (eau et air).

Étape 4 : VOIX RESONANTE

- Physiologie et rééducation de la résonance vocale.
- Différents outils de réverbération sonore.
- Travail vocalique.
- Orthoplaylist spéciale « résonance ».

12h30-14h : PAUSE DEJEUNER

14h-15h30

Étape 5 : DISSOCIATION DES ARTICULATEURS

- Physiologie et rééducation des articulateurs.
- Techniques de dissociation et de mobilisation.
- Travail consonnantique.
- Orthoplaylist spéciale « articulateurs ».

Étape 6 : SOUPLESSE MELODIQUE

- Physiologie et rééducation des mécanismes vocaux et de l'étendue.
- Gestion des différents mécanismes.
- Choix d'une hauteur tonale confortable.
- Orthoplaylist spéciale « mécanismes ».

15h30-15h45 : PAUSE

15h45-18h

Étape 7 : PUISSANCE ET VOLUME

- Physiologie et rééducation de l'intensité vocale.
- Voix d'appel et twang.
- Gestion du bruit de fonds.
- Orthoplaylist spéciale « puissance ».

Étape 8 : APPLICATION A LA VOIX PARLEE

- Alternances de production.
- Moyens d'application au quotidien : check-list personnalisée, tableau de progression, utilisation.



Dates : 13 décembre OU 14 décembre 2024



Horaires : 9H00 – 12H30 / 14H00 – 18H00



Lieu: Hôtel Holiday Inn- 59 BD François Mitterrand- 63000 CLERMONT-FERRAND



Tarif sous format FIF-PL : 235 €

Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL



[Vers menu principal](#)

REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORA (septembre 2023)

1. PREAMBULE

FORA est un organisme de formation professionnelle indépendant dont le siège social est sis à 129 rue des Gardes – 63800 Cournon d'Auvergne. L'organisme de formation FORA est déclaré sous le numéro de déclaration d'activité 83 63 04443 63 à la Préfecture de la Région Auvergne Rhône Alpes

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par FORA dans le but de lui permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions : FORA sera dénommé ci-après « organisme de formation » ; les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires », et le formateur « formateur ».

2. DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

3. CHAMP D'APPLICATION

Article 2. Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'organisme de formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Il en va de même pour le formateur.

Article 3. Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'organisme de formation, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'organisme de formation, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

4. HYGIENE ET SECURITE

Article 4. Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5. Interdictions

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme de formation ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De fumer dans les locaux de la formation, en application du décret n°2006-1386 du 15 Novembre 2006 ;
- De manger dans les salles ;

Article 6. Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement où se déroule le stage. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril

et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Article 7. Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale. Le stagiaire pouvant être déclaré responsable de tout préjudice causé par lui à autrui, il devra être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

5. DISCIPLINE

Article 8. Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De manipuler l'ordinateur utilisé par le formateur ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions.

Article 9. Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service.

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir l'organisme de formation au 04.73.84.46.65.

Une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi).

L'employeur du stagiaire (pour les salariés) est informé des absences dans les meilleurs délais qui suivent la connaissance par l'organisme de formation.

Article 10. Accès aux locaux de l'organisme

Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction. Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis...), d'introduire dans l'établissement un animal, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

Article 11. Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui pourrait lui être confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 12. Enregistrement et photographies, droit à l'image, accès aux données personnelles

Article 12-1 : Enregistrement et photographies, droit à l'image

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse d'enregistrer, de prendre en photographies ou de filmer les sessions de formation.

Dans le cadre de sa formation, le stagiaire consent à être filmé et/ou photographié pour une éventuelle publication sur les supports suivants : brochures, publications internes, site Internet du FORA, ou vidéos pédagogiques pour la plateforme de formation en ligne. L'autorisation n'est valable que pour les usages mentionnés ci-dessus.

Au moment de la prise de vue, les stagiaires sont informés et en cas d'opposition de leur part, il est demandé de le faire savoir

et de ne pas rester dans le champ des prises de vue.

Article 12-2 : Accès aux données personnelles

FORA applique les directives du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par FORA pour la gestion des stagiaires (recensement des données administratives, facturation/édition des documents relatifs à la formation continue professionnelle).

Conformément au Règlement général sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, effacer, de limiter ou de vous opposer au traitement en contactant FORA par mail à l'adresse formation.ora@gmail.com.

Article 13. Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit.

Article 14. Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou de dommages aux biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 15. Sanctions et procédures disciplinaires

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation

Article 16. Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée au paragraphe précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : il a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 17. Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que

ce soit, de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 18.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive). Sa lecture vaut approbation par le stagiaire.

Conditions d'inscription:

Adressez **uniquement** un bulletin d'inscription dûment rempli à:

FORA – 129 rue des Gardes - 63800 Cournon d'Auvergne

OU

formation.ora@gmail.com

OU

Inscription en ligne sur fno.fr : rubrique « **vie professionnelle** » puis « **formation** » puis « **liste des formations** »

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Merci de remplir tous les champs pour faciliter la saisie)

NE PAS ENVOYER DE REGLEMENT AVEC VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM usuel :

NOM de jeune fille **obligatoire** :

Prénom :

Numéro ADELI **obligatoire** :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Mode d'exercice :

Si mode d'exercice salarié :

- Nom de l'établissement employeur :
- Nom de l'établissement financeur :
- Nom et coordonnées du responsable :

Formation (s) au (x) quelle (s) vous souhaitez vous inscrire :

☐ EPP : Pratiques réflexives autour des troubles du langage écrit chez l'enfant et l'adulte : recommandations de bonne pratique d'évaluation, de prévention et de la remédiation

☐ L'intervention orthophonique en langage écrit auprès des adolescents

- ☐ La prise en soin orthophonique des enfants avec TDL
- ☐ Apnées, ronflements et troubles du sommeil
- ☐ Prise en charge orthophonique auprès de patient en soins palliatifs et lors de l'accompagnement en fin de vie
- ☐ TSA : diagnostic, outils d'observation et de structuration
- ☐ Méthode verbo-tonale : niveau 1
- ☐ Méthode verbo-tonale : niveau 2
- ☐ « 3 notes et 8 étapes : rééduquer la voix en chansons » Une méthode orthophonique de prise en charge des pathologies vocales – **13 décembre 2024**
- ☐ « 3 notes et 8 étapes : rééduquer la voix en chansons » Une méthode orthophonique de prise en charge des pathologies vocales – **14 décembre 2024**



☐ **Cocher la case si vous ne souhaitez pas que votre nom soit utilisé pour la création de la liste de co-voiturage.**